

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 30 novembre 2020 portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un examen professionnel pour le recrutement d'un ingénieur des mines

NOR : ECOG2030150A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 30 novembre 2020, est autorisée l'ouverture d'un examen professionnel au titre de l'année 2021 pour le recrutement d'un ingénieur des mines parmi les ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines et les ingénieurs de l'industrie et des mines.

Les dossiers de candidatures peuvent être obtenus en s'adressant au ministère de l'économie, des finances et de la relance, service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, 139, rue de Bercy, télédéc 333, 75572 Paris Cedex 12 (téléphone : 01-53-18-24-05 ; mail : cge.concours@finances.gouv.fr).

Les dossiers de candidatures devront parvenir, au plus tard, le 26 janvier 2021 à 12 heures (heure de Paris), par voie électronique à l'adresse cge.concours@finances.gouv.fr, ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse susmentionnée.

Nota. – Pour tous renseignements, les candidats doivent s'adresser au ministère de l'économie, des finances et de la relance, service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, 139, rue de Bercy, télédéc 333, 75572 Paris Cedex 12 (téléphone : 01-53-18-24-05 ; mail : cge.concours@finances.gouv.fr).